

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 Septembre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 20 Septembre 2012 à 20h 30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOI, Maire. Plusieurs conseillers municipaux étaient excusés.

Monsieur Daniel GIDROL donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

### **1° - Patrimoine communal - Bâtiments communaux - Voirie**

Le Conseil Municipal approuve le projet détaillé de **création du nouvel espace scolaire** en extension de l'Ecole Publique proposé par Mr Thierry MAGAUD, architecte DPLG. Ce projet architectural d'une surface développée de près de 495 m<sup>2</sup> est conçu pour accueillir prioritairement les trois classes maternelles, une salle de repos, une salle de motricité, les sanitaires, un bureau et les locaux techniques. La dévolution des travaux sera allotie en 11 lots pour un coût estimatif global de 635 000,00 € HT / 759 460,00 € TTC hors options habillage des façades en Trespa et VMC double flux. Suite à l'étude d'éco-conditionnalité réalisée par l'économiste BUDECO, il a été fait le choix de chauffer ce bâtiment classé aux normes HQE avec une solution énergétique au gaz naturel plutôt qu'une solution au bois défendue par Jean Pierre MONCHER, ou une solution type aérothermie ou géothermie. Pour compléter le financement de ce projet, une demande de subvention sera formulée auprès de la Région AUVERGNE au titre du Programme « Promotion du bois » puisqu'une partie du bâtiment sera à ossature bois.

Est désigné le Bureau de contrôle EG SOL Région Est pour réaliser des sondages de sols préliminaires au droit de la future construction. Cette étude géotechnique dont le coût s'élève à 2 000,00 € HT est indispensable à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour finaliser l'élaboration du dossier technique et, ultérieurement, pour souscrire une assurance « dommages ouvrages » .

Une subvention est sollicitée par la Commune auprès de la DRAC Auvergne au titre de la Dotation Globale de Décentralisation «bibliothèques » pour le financement à hauteur de 35 % du projet d'extension de la Médiathèque. Ce projet a reçu le soutien de MM Dominique FRASSON - COCHET, responsable du service de la Lecture & du Livre à la DRAC lors de sa visite à BEAUZAC.

Suite à la consultation publique, les travaux du Programme de voirie 2012 - 2013 sont dévolus à l'Entreprise PAULET et Cie de Sainte Sigolène pour un montant de 202 521,42 € HT / 242 215,62 € TTC. Ces travaux comprennent le goudronnage en revêtement tricouche du chemin de la Croix Blanche, de l'intérieur du village des Granges après les travaux de modernisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, le chemin du cimetière jusqu'au Moulinet, la reprise du caniveau du parking « Espace Clavier » et des pavés de la Place des Remparts, le chemin à l'intérieur du village de La Grange, l'ouverture et l'aménagement du chemin rural entre la Charreyre et Montourtier .

Sont approuvées les ventes de terrains à détacher d'une parcelle communale de plus grande étendue située Rue du Pré du Château en dessous de la chambre funéraire au prix de 45,00 € hors taxes le m<sup>2</sup>, prix validé par France Domaine :

- à la Société PMR Holding : une surface de 680 m<sup>2</sup> environ destinée à la création d'un accès sur la Rue du Pré du Château du futur projet de construction de 17 logements, objet du permis de construire n°PC 043 025 12 Y0006 délivré le 09 Août 2012, et pour l'aménagement de parkings extérieurs supplémentaires ;
- à la SCI SABY une surface de 330 m<sup>2</sup> environ pour le transfert de l'activité commerciale de pompes funèbres à côté de la chambre funéraire.

étant précisé que les surfaces définitives à céder seront déterminées après élaboration du document d'arpentage par le Cabinet Luc CHALAYE, géomètre expert à Monistrol sur Loire.

La vente de ces terrains interviendra après travaux de couverture avec des buses en béton de diamètre 2000mm du ruisseau du Moulinet sur une longueur de 32 mètres environ et remblaiement avec les matériaux de démolition des maisons Jourda et Delaigue réalisés par la Commune. Ils supporteront une servitude de passage réelle et permanente pour l'entretien et la conservation de ladite canalisation et des ouvrages annexes.

La maintenance obligatoire des installations de sécurité incendie (SSI) des bâtiments communaux recevant du public (ERP) est confiée à l'Entreprise CEGELEC Loire & Auvergne de Brives Charensac pour un montant annuel de 1 000,00 € HT.

Les travaux d'effacement du réseau téléphonique du village de La Grange dont la réalisation s'impose suite à la restructuration et à la mise en souterrain du réseau électrique basse tension sont confiés à l'Entreprise ETDE Sud Est pour un montant de 3 104,40 € HT :

L'acquisition de 2 défibrillateurs de marque SCHILLER auprès du magasin MATITUDE à Monistrol sur Loire est actée : 1 appareil sera installé à demeure à la maison de retraite et le second appareil sera installé à la salle polyvalente mais pourra être utilisé sur d'autres sites ou équipements sportifs à la demande et sous la responsabilité des associations.

La demande formulée par l'ensemble des propriétaires du lotissement GANIVET à Lioriac d'intégrer la voie privée dudit lotissement dans le domaine communal obtient un accord de principe uniquement pour la portion actuellement aménagée et sous réserve de lui incorporer une aire de retournement. Le Maire est autorisé à engager les formalités administratives préalables à cette intégration dans le domaine public et à signer les actes de cessions foncières.

## **2° – Vie Scolaire**

Jeanine GESSEN, adjointe en charge de la vie scolaire fait le compte rendu de la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs scolaires dans les deux écoles sont en légère diminution par rapport à l'année scolaire précédente : 328 élèves (216 élèves à l'Ecole Publique répartis dans 9 classes et 112 élèves répartis dans 5 classes à l'Ecole Saint Joseph ).

Au niveau de la cantine scolaire, pas de modification dans l'organisation du fonctionnement des deux services. Le nombre global de rationnaires pour les deux services est en moyenne de 115 avec des pointes journalières jusqu'à 135. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a procédé avec le Comptable de la Commune à l'examen des impayés de cantine scolaire à l'issue duquel il est intervenu auprès des familles concernées pour régulariser le paiement de ces factures impayées avant l'inscription des enfants pour l'année scolaire à venir.

Pour répondre au souhait des parents d'élèves de l'Ecole Publique, la garderie du soir est prolongée d'une ½ heure soit jusqu'à 18 h 30. Cette ½ heure sera facturée aux familles au tarif de 1,00 € par enfant la garderie journalière.

Le Conseil Municipal approuve l'organisation du service de ramassage scolaire sans modification majeure et l'augmentation des tarifs de 2,73 % consentie par le Conseil Général de la Haute-Loire pour l'année 2012/2013 à savoir :

### **Circuit n° 025-01 – Transports GOUNON (véhicule de 9 places)**

Boucle A – BEAUZAC – Pont de Lignon – BEAUZAC (circuit de rapprochement)

Boucle B : Beauzac – Le Theil – Chizeneuve (par RD 42 et RD 44)

Boucle C : Grandchamp – Le Viillard – Les Bernauds – BEAUZAC

Coût forfaitaire journalier : 142,80 € (Mercredi : 122,20 €)

### **Circuit n° 025-02 – Transports GOUNON**

Boucle A – BEAUZAC – Pont de Lignon – BEAUZAC (circuit de rapprochement)

Boucle B – Confolent – BEAUZAC

Boucle C – BEAUZAC – Bérard – Le Cortial Bas – Le Cortial Haut – Chazelet – BEAUZAC avec possibilité d'extension jusqu'à Combres en cas de scolarisation d'un élève de ce village.

Coût forfaitaire journalier : 191,00 € (Mercredi : 178,96 €)

### **Circuit n° 025-04 – Transport GOUNON**

Beauzac – Grand – Chevalier – Peyragrosse – Le Monteil – Pirolles – Lioriac – Pirolles – Riou Petit – Beauzac.

Coût forfaitaire journalier : 259,22 €

### **Circuit n° 025-08 – Commune en régie**

BEAUZAC – Le Fraisse haut – Vaures – Brenas – La Grange- Bransac – La Para – BEAUZAC

Coût forfaitaire journalier : 147,40 €

Le Conseil Municipal alloue un crédit de 31,00 € par élève à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée Saint Joseph pour l'achat de fournitures scolaires et l'organisation de l'arbre de Noël soit une dépense globale de 10 168,00 €.

De même un crédit de 7,60 € par élève soit globalement 2 492,80 € est alloué à ces deux écoles pour la participation des élèves à un spectacle ou une activité culturels.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la participation financière aux frais de fonctionnement (751,63 €) d'un élève de la commune scolarisé en CLIS au Chambon Feugerolles l'année scolaire 2011/12.

## **3° – Administration générale – Finances et Personnel communal**

Est approuvée la modification de la grille des emplois pour permettre l'avancement de grade au titre de la promotion interne de quatre agents auxquels sont confiées de nouvelles tâches.

Le plan de formation élaboré conjointement par le Centre départemental de gestion de la Haute-Loire et par le CNFPT en concertation avec les élus et les personnels communaux à l'échelon du Pays de la Jeune Loire et de ses rivières, et avec l'accord du Comité Technique Paritaire, est adopté. Ce document recense les actions de formation mobilisables par l'ensemble des agents dans le cadre du Droit Individuel à la Formation pour la période 2012 - 2013.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificatif n°01 au Budget Principal et aux budgets annexes de l'Eau, des Transports scolaires et du multiple rural afin d'adapter les crédits ouverts sur différents chapitres de dépenses et de recettes par rapport aux décisions et engagements pris au cours de cet exercice budgétaire.

Une subvention de 480,00 € est attribuée à l'Association « Vie locale des Remparts » pour l'organisation du calendrier de l'Avent et l'arbre de Noël .

Le délai de consolidation des prêts de 300 000,00 € pour le financement des investissements de la Commune, et de 200 000,00 € pour le financement des investissements du service de l'Assainissement, souscrits auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin est prorogé de 6 mois jusqu'au 25 Mars 2013.

Est approuvé le contrat de location avec l'UGAP pour la mise à disposition et la maintenance de 3 photocopieurs de marque TOSHIBA. Ces matériels seront disposés : 1 appareil au secrétariat de mairie et 2 appareils à l'Ecole Publique. Durée du contrat : 4 ans.

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote de cette délibération, est modifié le régime indemnitaire des élus suite au déplaçonnement de l'indemnité du maire consécutif à la fin de son mandat national de Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Département de la Haute-Loire.

Un avis favorable est donné à la dissolution du SIVU des nouvelles télévisions privées et au mode de répartitions des actifs du Syndicat.

#### **4° – Eclairage Public**

Le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Départemental des Energies de la Haute-Loire qui participe au financement des travaux à hauteur de 45 % du montant HT :

- le remplacement des 10 poteaux bois et lanternes du réseau d'éclairage public du lotissement de La Garenne  
coût des travaux : 14 683,20 € TTC.
- la suppression d'une potence sur maison et pose d'un poteau acier avec lanterne au hameau des Moulins  
coût des travaux : 2 549,31 € TTC.
- le remplacement des 06 poteaux bois et des lanternes du réseau d'éclairage public de la salle polyvalente  
coût des travaux : 11 611,82 € TTC.
- le remplacement des poteaux bois et des lanternes du réseau d'éclairage public du lotissement des Granges et du Lotissement du Clos Rousset : coût des travaux : 20 642,31 € TTC.
- le remplacement des lanternes du réseau d'éclairage public d'une partie du village de Lioriac :  
coût des travaux : 8 656,74 € TTC.

#### **5° – A.E.P. – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le service public de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2011 qui met en évidence une adéquation entre le coût de ces services et la tarification du prix de l'Eau mais émet le souhait de pouvoir bénéficier de l'eau délivrée par le SYMPAE en rendant compatible les conditions de traitement de l'eau avec les exigences techniques de la C.F.V.A.

#### **6° – Questions diverses**

Daniel GIDROL informe l'Assemblée d'un projet de reprise partielle de l'activité de PATHÉ LIVE pour la diffusion de spectacles en vidéo-transmission. Une proposition d'abonnement annuel pour 4 ou 5 spectacles récents ou diffusés en direct sera formulée prochainement par cette société.

Un panneau « cédez le passage » sera posé à Brenas au croisement du chemin communal n°07 et du chemin communal n°23, les véhicules empruntant cette voie devront laisser la priorité aux véhicules circulant sur l'autre voie.

A la demande de Jean Pierre MONCHER qui s'interroge sur l'opportunité d'isoler le bâtiment de l'Office de Tourisme Intercommunal, le Maire répond que l'état actuel du bâtiment et la prochaine obligation faite aux établissements recevant du public de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite à partir de Janvier 2015 nécessite d'engager une réflexion plus approfondie avec la Communauté de communes « Les Marches du Velay », compétente en la matière.

Monsieur le Maire signale la vente par son propriétaire des bâtiments de l'ancien restaurant « Chez Sophie » à proximité de l'OTI et interroge le Conseil Municipal sur la position à adopter à cette occasion.

Jean Pierre MONCHER propose à nouveau l'aménagement des bords de Loire sur le Communal de Vaures et présente un système de toilettes sèches adapté à la problématique du risque inondation du site.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du départ en retraite prévu en 2013 de trois agents communaux : Robert ROURE, Jean Paul GODON et Christian BERGER et qu'il y a lieu d'envisager dès à présent leur remplacement.

Il présente l'état d'avancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme menée avec le Cabinet REALITÉS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.